

Bruchési qui, nous sommes heureux de l'apprendre par la livraison de janvier des *Annales du Mont Saint-Michel*, y a donné son adhésion comme associé.

Nous reproduisons ici intégralement le billet d'admission qui expose les divers buts de l'œuvre, les conditions d'admission, les prières conseillées, les indulgences, plénières et partielles, à gagner, les indults et privilèges dont l'archiconfrérie est favorisée et les autres avantages spirituels qui s'y rattachent :

#### §. I.—BUT.

Cette Archiconfrérie, favorisée de sept Brefs et de plusieurs Rescrits des Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII, a pour but :

1o D'honorer S. Michel, prince de la milice céleste, vainqueur du démon, gardien et patron de l'Eglise, introducteur des âmes au ciel ;

2o De combattre, sous la bannière de l'Archange, Satan avec ses suppôts et leurs principaux moyens de perdre les âmes : les écoles impies et la mauvaise presse ;

3o D'obtenir par sa puissante intercession la victoire sur les puissances infernales, le triomphe de la sainte Eglise et du Souverain Pontife, la préservation d'une mort subite et imprévue, et surtout la grâce d'une bonne mort, enfin la délivrance des âmes du Purgatoire.

#### §. II.—CONDITIONS.

Pour être admis dans l'Archiconfrérie de Saint Michel, il suffit de donner son nom (nom de baptême et de famille) et de le faire inscrire dans les registres généraux de l'Archiconfrérie au Mont-Saint-Michel.

Personne n'est valablement inscrit s'il ne le sait et n'y consent. Les défunts peuvent bien être recommandés aux prières de l'Archiconfrérie, mais non y être inscrits.

#### §. III.—PRIÈRES CONSEILLÉES.

L'Archiconfrérie n'impose aux associés aucune formule de prière obligatoire. Cependant on les exhorte à réciter chaque jour les invocations suivantes :

Sancte Michael, Archangele, defende nos in prælio, ut non pereamus in tremendo iudicio.

Saint Michel, Archange, défendez-nous dans le combat, afin que nous ne périssions pas, au jour terrible du jugement.

(100 jours d'indulg. une fois par jour pour tous les fidèles.)

LÉON XIII, 19 Août 1893.